

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 DECEMBRE 2014

***Etaient présents :*** M. BEYLOT, Mme BOUNEAU, M. GABILLIET, M. GOZE, M. JOURDAN, Mme VELASCO-GRACIET, Mme ANDRE-LAMAT, Mme DINCLAUX, Mme EDWARDS, M. GARCIA, Mme KOCIEMBA, M. LAÜGT, M. RAIBAUD, Mme BARBEYRON, M. DUTHOIT, M. FERNANDES, Mlle BERTHAULT

***Etaient représentés :*** Mme JAECK, M. KIYINDOU, Mme ROLAND, M. BENN, M. RAYNAL M. HARTE, M. REIFFERS, M. ROLAND-BILLECART, M. TORRALBA

***Etaient invités :*** représentant de M. le Recteur, M. MERPILLAT, Mme CAILLOT, Mme MENDIBOURE Agent Comptable, Mme ONILLON.

Avant le début de la séance, 2 étudiants SUD et UNEF prennent la parole pour exprimer leur inquiétude sur le budget et ils demandent aux administrateurs de refuser le budget pour envoyer un message politique au Rectorat et au Ministère.

### **I - Adoption du procès-verbal de la séance du 07 novembre 2014.**

M. JOURDAN, après avoir invité les administrateurs à formuler les éventuelles demandes de révision, propose de passer au vote :

Votants	: 26
Blancs	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 26

➔ **Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du 07 novembre 2014.**

### **II – Campagne d'emploi 2015 de l'établissement.**

Dans une université SHS comme la nôtre, où la masse salariale représente 86% de l'ensemble du budget, le lien étroit entre la campagne d'emploi et la préparation du budget apparaît de plus en plus déterminant dans la définition d'une stratégie politique d'établissement. La pression sur notre dépense de masse salariale est illustrée par le taux d'exécution des crédits de masse salariale au 31/12/2013, 99,63 %, chiffre qui doit être corrigé au regard des crédits disponibles sur les conventions de recherche, pour lesquels le report est autorisé. En fait, seuls 16 845 € apparaissent en fait non

consommés au titre de l'UB « masse salariale », portant le taux d'exécution à 99,97 %, marquant l'extrême fragilité de notre établissement et justifiant les mesures de rigueur mises en place dès le BP 2014. Cela signifie que nous ne disposons à l'heure actuelle d'aucune marge de manœuvre en termes de masse salariale et que tout nouveau déséquilibre budgétaire (réduction des recettes de l'Etat, augmentation des dépenses) doit se traduire par des nouvelles mesures correctrices.

Comme pour l'exercice 2014, la stratégie adoptée cette année dans le cadre de la campagne d'emploi est donc fortement impactée par ces contraintes mais elle cherche également à préserver certaines spécificités de notre établissement et vise à dégager le plus possible de marges de manœuvre pour la rentrée 2016, première rentrée du nouveau contrat quinquennal 2016/2020.

Cette stratégie porte en premier lieu sur la nécessité de maintenir l'équilibre budgétaire, permettant de démontrer la viabilité à moyen et long terme du choix de notre communauté de ne pas intégrer le projet de fusion des universités bordelaises.

Elle vise également à essayer de donner à l'établissement les moyens d'assurer un avenir plus serein en maîtrisant notre offre de formation à notre propre dimension, finalement faire bien ce que nous sommes en mesure de faire, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui puisque nos besoins en masse salariale sont tels qu'il ne nous permette pas de dégager une quelconque marge de manœuvre pour accompagner les enseignements et peu la recherche. A titre d'exemple, c'est pour cela que nous inaugurerons en 2015 un fonds pour la pédagogie (à l'image de la PSE) qui permettra de financer des projets pédagogiques du projet d'établissement.

Dans la recherche de cet équilibre, agir sur le taux d'occupation des emplois s'avère déterminant. Cette notion de taux d'occupation des emplois reflète l'évolution du nombre de titulaires occupant les postes de fonctionnaires. Il convient de rappeler ici que l'Etat a défini le socle de masse salariale sur la base d'un taux d'occupation de 92%, reflet de notre réalité en 2010. Or depuis 2012, ce taux augmente et n'est donc pas financé, l'université assumant la différence entre un contractuel et un titulaire. On citera par exemple :

- Pour les postes enseignants, le coût moyen annuel d'un MCF est estimé à 76 000 €, celui d'un PR à 106 000 € et celui d'un ATER à 47 000 €
- Pour les postes BIATSS, le coût moyen d'un Technicien est estimé à 48 000 €, celui d'un Ingénieur d'Etudes est estimé à 58 000 € et celui d'un contractuel à 26 000 €.

Afin de maintenir les exigences liées à l'activité pédagogique et scientifique de l'établissement, à la différence d'autres universités, nous avons choisi dès 2011 de ne pas descendre en-dessous du taux de 90% d'occupation des postes par des titulaires.

C'est donc dans ce contexte de forte tension sur la masse salariale, liée principalement à la hausse du budget des heures complémentaires, hausse elle-même liée aux conséquences des augmentations d'effectifs constatées à la rentrée 2014, que s'inscrit la campagne d'emploi 2015.

Pour le volet enseignant, comme suite aux orientations évoquées lors du Débat d'Orientation Budgétaire en juillet 2013 et juillet 2014, l'établissement gèlera 10 postes d'enseignants-chercheurs. La recherche de l'équilibre du budget primitif 2015 implique, comme indiqué au DOB de juillet 2014, non seulement de prolonger la mesure de gel de 10 postes actuellement vacants mais aussi de prévoir le gel anticipé d'une dotation estimée à 6 postes des créations de postes ministériels de l'exercice 2015 (pour mémoire 8 postes en 2014 et 13 postes en 2013).

Pour le volet BIATSS, alors que l'établissement avait créé, hors création de postes FIORASO, 13 postes de fonctionnaires par prélèvement sur le stock d'emplois compensés accordés par le Ministère à l'occasion du passage à l'autonomie, le projet présenté ne prévoit en l'état aucune ponction supplémentaire sur ce stock d'emploi qui s'est réduit en 3 ans de 22 à 9 postes. Ce choix, là encore, repose sur la différence du coût moyen entre un emploi de titulaire et un emploi de contractuel, différence de coût qui n'est que partiellement compensé par la dotation forfaitaire accordée par l'Etat.

## 1) Campagne d'emploi Enseignants

Au terme de plusieurs réunions de la Conférence des Directeurs d'UFR et d'Instituts et d'une réunion mixte Directeurs d'UFR et d'Instituts, Directeurs d'équipes de recherche, le projet présenté propose les arbitrages suivants :

### a) UFR Humanités : gel de 4 postes d'enseignants-chercheurs sur 10 postes vacants

Cette année, une vigilance particulière a été portée sur les postes vacants relevant du périmètre de l'IDEX (PERIDEX) :

- Poste de PR en Histoire de l'Art et Archéologie médiévale
- Poste de PR Archéologie du monde romain

De même, la situation structurellement déficitaire en termes d'encadrement pédagogique, du département des Arts fait l'objet d'une double démarche :

- redéploiement d'un poste de MCF du département des lettres sur un profil de MCF

Théâtre

- Profilage en « Littérature de l'âge classique et des lumières, Théâtre » d'un autre poste de MCF de Lettres, poste qui sera gelé pour la session 2015.
- Ces mesures s'accompagnent d'une volonté de maîtrise de la charge pédagogique des formations de ce département, tout en maintenant le dynamisme et les formations ouvertes lors du quinquennal 2007/2011.

Les 3 derniers postes portent sur les profils suivants :

- Poste de PR Littérature française et francophone
- Poste de PR Histoire contemporaine, politique et économique
- Poste de PR de Philosophie morale

### b) UFR Langues et Civilisations : gel de 3 postes sur 10 vacants

Après une campagne 2014 qui témoignait de l'attachement de l'établissement à la diversité des langues (japonais, coréen) qui caractérise notre université, la campagne d'emploi 2015 met l'accent sur la recherche de compensation du sous-encadrement observé ces 2 dernières années notamment en anglais et en japonais.

Pour l'anglais, après une année 2014/2015 marquée par 4 gels de postes, l'établissement remet l'accent sur cette langue pivot de nombreuses formations de cette UFR qui compte le plus grand nombre d'étudiants :

- Poste de PR de linguistique
- Poste de PR Civilisation américaine
- Poste de MCF Civilisation des pays anglophones
- Poste de MCF Civilisation britannique

La publication du poste de MCF Langue et Civilisation Arabe vise à encourager la politique de relance de l'enseignement et de la recherche en langue arabe dans notre établissement après plusieurs années de difficultés.

L'établissement a apporté une attention particulière à la situation du japonais en mettant au recrutement le poste de MCF.

De même, l'université prévoit la publication d'un poste de MCF du département Sciences du Langage avec un profil Syntaxe.

### c) UFR STC : gel de 2 postes sur 3 vacants

L'intensité de ces gels de postes en 2015/2016 doit être envisagée dans une approche pluriannuelle puisque l'UFR ne comptant aucun poste vacant l'an dernier n'avait pu participer aux « efforts » demandés aux autres composantes pour réaliser les 10 premiers gels de postes.

Conformément au vote du Conseil d'UFR, la priorité a été donnée à un poste de PR du département Aménagement Tourisme Urbanisme, département comportant un nombre limité d'enseignants-chercheurs, avec un profil Projet d'urbanisme et politiques urbaines.

d) IUT : gel d'1 poste sur 5 vacants.

Le nombre limité de gel de poste par rapport au nombre de postes vacants est lié à la fois au sous-encadrement structurel de l'IUT ainsi qu'à la structure pédagogique de l'IUT associée à la diversité des départements de rattachement des différents postes vacants.

Cette campagne d'emploi voit la mise en œuvre de l'engagement inscrit dans le Contrat d'Objectif et de Moyens qui prévoyait la création d'un poste de MCF pour le département Métier du Multimédia et de l'Internet qui va servir un projet de développement de la formation continue.

e) IJBA : Pas de poste gelé

Il est proposé de remettre au recrutement le seul poste vacant de cet institut qui avait été infructueux lors de la session 2014. Le profil de ce poste est Journalisme multimédia Encadrement et suivi des productions journalistiques. Ce choix vise à préserver les équilibres actuels au sein d'une équipe pédagogique constituée de 5 enseignants-chercheurs et 4 PAST. Un concours infructueux en 2015 entrainera un gel automatique du poste en 2016.

## 2) Campagne d'emploi BIATS

Sur les 33 postes vacants, l'établissement doit tout d'abord mettre en œuvre 3 priorités définies par la politique nationale d'emploi public :

- Il s'agit tout d'abord de la nécessité de flécher un de nos recrutements dans le cadre d'une procédure de recrutement spécifique en faveur d'un collègue « Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi ». La proposition se portera cette année sur la situation d'un collègue de catégorie C de l'UFR Humanités
- Il s'agit ensuite de colorer un poste pour le recrutement PACTE (parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat) qui sera proposé pour un profil soit en Bap G pour la DPIL soit en Bap F pour le SCD. Ce type de recrutement vise à permettre à un jeune de moins de 25 ans, non ou faiblement diplômé, d'accéder sans concours à un emploi de catégorie C de la fonction publique.
- Il s'agit enfin de répondre au dispositif de résorption de la précarité fixé par la loi SAUVADET. Il représente bien sûr le dispositif le plus lourd pour notre établissement puisque il mobilise cette année 10 de nos postes vacants.

Sur les 21 postes vacants « disponibles » pour cette campagne d'emploi 2015, il est proposé :

- De donner une priorité à la démarche de l'établissement visant à se préparer à la mise en œuvre du décret Gestion Budgétaire et Comptable Publique. Dans ce cadre, l'établissement propose les postes suivants :
  - o 2 postes de catégorie A, niveau ASI, responsable financier pour la Direction de la Recherche et de la Direction du Système d'Information. Ces 2 postes sont actuellement occupés par des collègues contractuels
  - o Poste de Technicien pour le Service Facturier afin de rétablir la cartographie-cible des emplois de ce service qui a vocation à compter un poste de catégorie A et un poste de catégorie B
- Dans le cadre des engagements interuniversitaires ou inter-établissements, l'université entend ouvrir un poste d'IGE de la BAP G qui correspondra aux fonctions de directeur du SIGDU. L'établissement, qui s'est engagé à sacraliser les ETP et la cartographie 2013 des emplois du SIGDU, recherchera dans les meilleurs délais à rétablir le poste d'ASI pour reconnaître l'existence d'une fonction de directeur-adjoint, responsable du fonctionnement et de la logistique du service.

- Conformément aux engagements pris dès le DOB 2015 (« renforcement des moyens humains pour la gestion des opérations de travaux et des marchés publics associés en anticipation de la mise en œuvre du Plan Campus »), l'établissement envisage de procéder aux recrutements suivants sur la Direction du Patrimoine Immobilier et Logistique:
  - o Poste d'IGR BAP G Directeur de la DPIL
  - o Poste d'IGE BAP G Pôle Travaux Maintenance (compte tenu des urgences dans les projets d'investissements de l'établissement, un recrutement par mutation est envisagé)
  - o Conformément aux engagements pris, et sans préjuger des résultats des différents recrutements, l'établissement cherchera à renforcer d'1 ETP de catégorie A le pôle travaux de la DPIL.
  - o Pour rappel : Rehaussement du poste de responsable du pôle Comptabilité et Gestion opéré à la rentrée 2014 suite au départ en mutation d'un SAENES
- Comme suite aux nombreuses recommandations/incitations du Ministère invitant les universités à développer leurs actions de formation continue, et comme suite à la publication des résultats nationaux positionnant notre université parmi les établissements ayant le plus faible chiffre d'affaires, l'université entend appuyer sa démarche de redynamisation par le recrutement d'un cadre de catégorie A, niveau IGE. Cette démarche sera complétée par le recrutement d'un personnel de catégorie A dédié au développement des formations en alternance et notamment en apprentissage
- La campagne d'emploi proposée pour le SCD vise prioritairement à rétablir la cartographie cibles des emplois avec la réouverture d'un poste de Conservateur avec un profil de Directeur- Adjoint chargé du développement des services numériques et du soutien à la pédagogie, à la recherche et à la communication, ainsi qu'un poste de catégorie B pour le pôle documentaire Humanités.
- Dans cette même logique, le projet relatif aux UFR vise à remplacer les différents départs attendus à la rentrée 2015 :
  - o Ouverture d'un concours d'IGE Profil RA UFR
  - o Ouverture d'un concours de Technicien Profil responsable de bureau UFR
- Compte tenu de la situation d'une collègue RA UFR en congé formation, susceptible de ne pas reprendre son poste à la rentrée 2015, l'université envisage notamment sur ces recrutements, le cas échéant, de faire appel à la liste complémentaire de ces concours afin d'éviter de prolonger les situations induites observées en 2014/2015 de collègues affectés sur des postes relevant prioritairement de la catégorie supérieure.
- Pour la sphère GRH, la priorité est donnée dans cette campagne d'emploi au Pôle BIATS de la Direction des Ressources Humaines afin de le doter d'un poste de catégorie B, susceptible d'épauler sa responsable qui, en outre, est susceptible de partir en retraite d'ici 2 ans.
- Pour la DSI, outre le poste de catégorie A sur la responsabilité financière, le projet 2015 prévoit le redéploiement interne d'un poste de technicien du pôle audiovisuel vers le pôle exploitation de parc afin d'atténuer le déséquilibre titulaire/contractuel de ce pôle. L'établissement veillera à maintenir au sein du Pôle Audiovisuel la compétence « photographie » du poste redéployé.

M. GARCIA indique que le dernier conseil d'UFR Humanités a été assez houleux, les reclassements de poste ont posé problème. Il demande à ce que, à l'avenir, les grandes orientations stratégiques de la politique d'emploi de l'établissement soient données avant les profilages de poste. Les enseignants aimeraient connaître les règles du jeu avant, les reclassements seraient ainsi évités.

Le président rappelle que cela est déjà le cas. Ces grandes orientations ont été communiquées dans plusieurs lettres de cadrage portées à la connaissance des directeurs de composantes. En outre, il

indique son attachement à la démarche instaurée ces dernières années consistant à laisser un espace d'initiative et de proposition aux réflexions des départements et des équipes.

M. GABILLET indique que pour l'UFR Langues et Civilisations, la transformation d'un PRAG PRCE en MCF n'a pas été validée.

M. LAÛGT signale la difficulté et l'ambiguïté de sa posture puisque le 1<sup>er</sup> poste proposé gelé sur les 3 en UFR STC est le sien lorsqu'il va partir à la retraite l'été prochain. Il souligne toutefois l'intensité des gels de poste pour l'UFR STC. S'il reconnaît qu'en 2014, sa composante n'avait pas participé, faute de postes vacants, aux efforts réalisés pour la première campagne de gels de postes, il trouve injuste ce qu'il ressent comme un « effet de rattrapage ». Il avertit le Conseil des risques posés par le gel de son poste sur l'équilibre du master Médiation des Sciences. Il évoque à titre d'exemple un risque sérieux de non préparation de maquette pour 2016 (encadrement et animation pédagogique).

Le président répond qu'il est difficile de revenir sur cette question maintenant.

M. GOZE craint un risque de mainmise sur cette formation de la part de l'université de Bordeaux.

Mme VELASCO précise qu'aucun poste n'est prévu par l'université de Bordeaux pour cette formation. Elle dit qu'en cas de bonnes nouvelles budgétaires, un recrutement au fil de l'eau, en concertation avec l'université de Bordeaux, pourra être envisagé.

Le Président informe que le CT a validé à l'unanimité cette campagne et le CAC s'est prononcé sur un vote global

M. DUTHOIT précise que le CT a refusé la campagne.

Mme BARBEYRON parle du cas d'un IGE rétrogradé à ASI à la Recherche, qui le vit mal et des personnes du SIGDU qui s'émeuvent de la BAP G choisie pour un concours d'IGE.

M. GARCIA rapporte la déception de l'UFR Humanités pour le poste de régisseur de la MDA (toujours pas de titulaire). Il souhaite que cela soit entendu l'année prochaine.

Monsieur JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 26
Blancs	: 0
Abstention	: 8
Contre	: 6
Pour	: 12

↳ **Le Conseil d'Administration a adopté la campagne d'emploi 2015 de l'établissement.**

### **III – .Budget 2015 de l'établissement**

Etabli dans le cadre du débat d'orientation budgétaire présenté au conseil d'administration du 18/07/2014 et des grandes masses votées le 7 novembre 2014, le projet de budget proposé au vote du Conseil d'administration a été finalisé par les services de l'Université le 5 décembre 2014, et a intégré l'ensemble des informations directes et indirectes émanant du MESR jusqu'à cette date.

Le budget agrégé de l'établissement reste constitué de 20 unités budgétaires, dont 2 budgets propres intégrés. L'établissement s'engage à finaliser dans le premier semestre 2015 les conséquences organisationnelles de la mise en place du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), notamment sur le plan de l'architecture budgétaire. Dans cette attente, une nouvelle architecture a été votée le 7/11/2014. Le projet de budget 2015 intègre ces modifications.

Lors du vote des grandes masses, l'université a affiché sa volonté de présenter un projet de budget en strict équilibre de fonctionnement et ce, malgré les excédents de fonctionnement dégagés aux comptes financiers 2012 et 2013.

Ceci s'explique par la volonté de maintenir les dotations aux services et composantes. Pour la première fois depuis 2 ans, les dotations de fonctionnement n'ont pas été diminuées. Toutefois, il sera instauré en 2015 une nouvelle phase de dialogue infra- annuelle, qui dans un dialogue de gestion rénové et en préparation du passage à la nouvelle gestion budgétaire et comptable publique, doit permettre une meilleure fongibilité des crédits de masse 10 entre les unités budgétaires.

Parallèlement, un effort est mené en interne pour rationaliser les unités budgétaires, éviter l'éparpillement de micros enveloppes budgétaires et identifier un responsable financier par unité.

- 1) La section de fonctionnement du budget agrégé est présentée en équilibre de fonctionnement, avec une prévision de recettes et de dépenses de 84 373 884€.

- a. Volet Recettes

La dotation du MESR prévue au budget agrégé est estimée à 74 094 484 €, moins 112 000 € de dotation au SIGDU, soit 73 982 484 €

La prévision des droits universitaires avait déjà été revue à la hausse au moment du budget rectificatif n°2. Pour le budget 2015, l'augmentation se base sur l'exécuté de la dernière rentrée auquel ont été intégrés un effectif supplémentaire de 800 étudiants et une variation à la baisse de la part d'étudiants boursiers.

Pour les contrats de recherche, la tendance se confirme avec la montée en puissance des ANR IA et le net recul des ANR « classiques »

Les recettes de formation continue sont stables par rapport aux prévisions du budget rectificatif n°3 (846 083 €)

Par contre, il est à noter la baisse très sensible des recettes liées à la taxe d'apprentissage dans toutes les composantes ayant des filières éligibles sauf pour le CFA. En effet, la loi du 5 mars 2014 prévoit la remise à plat du financement de l'apprentissage basée sur une réforme de la taxe d'apprentissage. De ce fait, la loi de finances rectificative de 2014 instaure à partir de 2015 : - Une fraction régionale de la TA de 51%

- Une part quota de 26% destinée à financer les CFA

- Une part barème de 23% destinée aux formations hors apprentissage

Cette dernière part baissant significativement pour les écoles et les universités, la projection de recettes intègre cette évolution réglementaire. L'IJBA, même si la réforme a été anticipée et si l'institut a adapté son master professionnel de journalisme à l'apprentissage en accueillant à la rentrée 2014 2 apprentis et 2 contrats de professionnalisation, est le plus durement touché puisque ses prévisions de recettes passent de 160 000 € au BI 2014 à 70 000 € au BI 2015.

Le poste des recettes encaissables augmente très sensiblement en raison de 2 recettes exceptionnelles sur exercices antérieurs :

- Une recette prévisionnelle de 117 000 € concernant des pénalités de retard et des frais d'intéressement relatifs à l'exécution de notre précédent marché de chauffage.

- Une recette de 60 000 € relative à la location de l'emplacement du Distributeur Automatique de Billet de la Société Générale. La convention qui n'a jamais fait l'objet d'une facturation a été actualisée et chiffrée pour le montant des loyers non prescrits. Cette recette fait l'objet d'une provision en dépenses pour un montant équivalent.

Les recettes non encaissables, estimées à 2 771 323€ au BI 2014 sont ramenées à 2 253 590 € au BI 2015.

Cela s'explique de 2 manières :

- D'une part, dans la perspective de la mise en application du décret du 7 novembre 2012 sur la GBCP, il a été réduit le recours aux prestations internes. Dans ce cadre, les frais de gestion ont été prélevés des dotations « hors recherche » allouées nettes aux composantes et services et ne font plus l'objet d'écritures d'ordre (mandat et titre)

- D'autre part, il a été constaté une part importante de biens acquis grâce à des subventions d'investissement et qui seront complètement amortis en 2015. Ils ne feront donc plus l'objet d'annuité d'amortissement et symétriquement la quote-part de subvention ayant permis leur acquisition n'est plus versée au compte de résultat.

#### b. Volet Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 84 373 884€, soit une augmentation de +0.88% par rapport aux prévisions 2013 (83 634 413€).

L'augmentation est le fait de la masse salariale car comparativement les dépenses de fonctionnement sont en légère baisse de - 0.22%.

La masse 10 décaissable représente 10.48% des dépenses totales de fonctionnement avec 8 840 242 €.

Les plus gros postes de dépenses restent comme en 2014:

- Les frais de missions même avec une prévision inférieure à 921 096 €

- Les frais de documentation en hausse de plus de 6% à 737 886 €

- Les frais de colloque en hausse de plus de 3% à 317 523 €

- Les frais d'impression en hausse de près de 7% à 331 226 € et pour lesquels la passation d'un marché public est impérative et a été programmée en 2015

- Enfin, le compte 657 retrace, outre le versement des bourses de mobilité et les versements Transports Hébergement Restauration aux apprentis, toutes les cotisations inter universitaires : BU (280 000 €), ESPE (34 000 €), OP Campus (50 000 €), CUEA (100 000 €), DDOC (34 000 €), DTIC (145 000 €), SIUAPS (61 700 €). C'est également sur ce compte que les dépenses du FSDIE sont prévues pour 111 000 € ainsi que le reversement de la subvention à la MSHA (225 000 €) à laquelle s'ajoute la location de locaux (24 000 €), à l'Amicale (28 000 €) ainsi que la PSE (137 577€). Enfin, la prévision de cotisation au FIPHFP a été augmentée pour être portée à 27 920 € afin d'anticiper la hausse attendue des contributions des universités pour non-respect de l'obligation d'emploi des personnes reconnues travailleurs handicapés.

L'établissement inaugurera en 2015 un fonds pour la pédagogie (à l'image de la PSE), doté d'une première enveloppe de 20 000 € qui permettra de financer des projets pédagogiques du projet d'établissement (co-financement Région, Projets inscrits dans les Contrats d'Objectifs et de Moyens).

La masse salariale représentait en 2014 88.87% des dépenses décaissables avec 71 062 446 €. En 2015, elle s'élève à 71 984 609€, soit 89.06% des dépenses décaissables et 85.32 % des dépenses total de fonctionnement

Hors projections de dépenses financées par l'Etat, la principale augmentation de masse 30 est liée à l'évolution de la prévision de dépenses des heures complémentaires (+12.63%) qui passent de 2 583

542 € au BI 2014 à 2 843 140 € hors charges. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation observée à la rentrée 2014 du nombre d'étudiants inscrits. Dans la logique du modèle SYMPA, c'est-à-dire d'un financement à l'activité et à la performance, il convient de souligner 2 phénomènes :

- Les performances de l'établissement en matière de réussite en L1 nous conduisent à avoir plus d'étudiants qui passent en L2, ce qui crée une charge pédagogique nouvelle qui n'est pas ou insuffisamment accompagnée par l'Etat
- L'évolution de l'activité induite par ces 800 étudiants de plus ne fait pas l'objet d'une prévision de recettes complémentaires de la SCSP.

Cette évolution se trouve conjoncturellement renforcée par une baisse du potentiel d'enseignement disponible liée aux effets des gels de postes et par un nombre important de situations de congés maladies ou de congés maternité. Conscient à la fois des difficultés budgétaires liées à cette évolution, et au vu des analyses disponibles sur l'évolution de la présence des étudiants (phénomène d'évaporation dans le courant du S1 et à l'issue de la première session d'examens), l'établissement s'est engagé à renforcer le dialogue de gestion avec les composantes sur la fermeture de groupes de TD au S2.

Alors que l'établissement gèle à nouveau 10 postes d'enseignants-chercheurs, gel qui s'est traduit par une baisse sensible des ETPT à la rentrée 2014, il ne prévoit pas de nouvelles baisses du nombre d'ETPT attendus à la rentrée 2015.

Sur les postes BIATS, l'effet du dispositif de résorption de la précarité continue à être largement assis sur les postes vacants et sur les créations de postes FIORASO afin de strictement limiter l'évolution des ETP non-financés par l'Etat. Compte tenu de nos contraintes en termes de masse salariale, aucune ponction sur le stock d'emplois compensés n'est prévue à ce stade de la préparation budgétaire. Nous tablons donc sur une grande stabilité des ETPT BIATS. A ce stade, la campagne d'emploi mise au vote du CA du 19 décembre est caractérisée par une très grande pérennité de la structure des emplois par catégorie (A/B/C).

La masse 30 du BP 2015 n'a été équilibrée que grâce à l'anticipation des différentes dotations du Ministère (anticipation d'une recette correspondant à 6 créations de postes ne faisant pas l'objet de recrutement en 2015) et notamment la non-utilisation du "droit de tirage" des nouveaux postes de doctorants contractuels. Cet équilibre a également impliqué d'une part, une diminution de la prévision d'augmentation de l'enveloppe indemnitaire BIATS, désormais strictement limitée à l'extension en année pleine des mesures antérieures, et d'autre part, une réduction de la prévision de dépenses en contractuels BIATS autour notamment des recrutements ponctuels de la chaîne d'inscription et de l'intensité des suppléances assurées par l'établissement.

L'établissement regrette au moment où son GVT solde 2014 augmente pour s'établir à 183 565 €, contre « seulement » 32 952 € en 2013 l'absence de signaux clairs du Ministère sur l'accompagnement des universités autonomes dans la gestion de ce dossier sensible.

Sur le hors paie, la prévision de dépenses augmente également: hausse des tarifs de restauration prise en charge sur la part employeur et non compensée par la subvention ministérielle, augmentation de la prévision de versement de capital décès passant de 15 000 à 40 000 €, augmentation du nombre de bénéficiaires de prestations sociales.

L'attention du CA a été attirée sur la rigidification croissante de l'exécution de notre masse salariale, caractérisée notamment pour le volet BIATS par les perspectives de généralisation de la CDIisation des contractuels de plus de 6 ans d'ancienneté et de titularisation des collègues contractuels SAUVADETisables. Cette rigidification entraîne mécaniquement la nécessité pour l'établissement de poursuivre et même de renforcer le caractère stratégique du pilotage du taux d'occupation des emplois.

Les dépenses non décaissables sont prévues à hauteur de 3 549 033 €.

Les dotations aux amortissements diminuent légèrement tenant compte de l'actualisation de matériels acquis antérieurement et qui seront complètement amortis. La projection tient compte de l'inventaire actualisé au 01/12 et extrapole la dotation nécessaire aux ouvertures de M20 prévues en 2015. Le compte 681 n'intègre cependant pas les matériels ou les travaux inscrits en M20 mais financés intégralement (comme la réhabilitation du bâtiment K ou la maison de la recherche). Cette prévision de dépense (qui aura son pendant côté recette et n'entraînera aucune charge budgétaire supplémentaire) sera réalisée en budget rectificatif.

Ont été prévus les provisions suivantes : 75 000 € d'anticipations de hausse des cotisations interuniversitaires et 61 125 € pour créances litigieuses (recette Société Générale)

Les autres dépenses non décaissables diminuent en raison de la diminution des prestations internes et notamment des frais de gestion qui ne sont plus traduits budgétairement, ni en dépenses, ni en recettes.

### c. Equilibre de fonctionnement et Capacité d'Auto-Financement

La capacité d'autofinancement dégagée sur le budget agrégé s'élève à 1 280 043 €, contre 948 854 € en 2014. Elle est composée de la CAF Amortissements pour 1 160 548 € et des provisions (dotations – reprise) pour 119 495 €.

La CAF de l'Université lui permet de couvrir 31,74% des ouvertures de crédits en investissement et 44,49% de ces mêmes investissements lorsqu'ils ne sont pas financés par des subventions.

- 2) La section d'investissement est présentée en équilibre ressources/dépenses sur la base de 4 032 916 € avec une prévision de prélèvement sur le fonds de roulement de 1 597 131 €.

Les recettes d'investissement sont estimées à 1 155 742 € (660 882 € au BP 2014) et couvrent 28,66% des dépenses.

Les recettes obtenues dans le cadre des contrats de recherche représentent 19,62% de la section (216 742€).

Les 929 000 € prévus au titre des projets immobiliers correspondent :

- pour 780 000 € aux dépenses prévues en 2015 pour la Maison de la Recherche dont la livraison est programmée avant l'été 2016
- pour 149 000 € à la phase « études » des travaux du bâtiment K qui a fait l'objet d'un nouveau calendrier et dont les travaux sont désormais prévus de mars 2016 à mars 2017.

Enfin une prévision de recette de 10 000 € émanant du FIPHFP a été prévue pour financer des aménagements de postes de personnels reconnus travailleurs handicapés.

Les dépenses d'investissement portées au budget agrégé s'élèvent à 4 032 916 € (2 431 870€ inscrits au BP 2014 dont une grande partie a été reprogrammée au moment du budget rectificatif n°3).

Outre les dépenses d'investissements couvertes par des recettes d'investissement et mentionnées plus haut, les ouvertures de M20 financées sur fonds propres se répartissent comme suit :

- 1 770 482 € pour le patrimoine immobilier dont 300 000 € pour les travaux du DEFLE, 146 380 € pour des travaux de mise en sécurité, 400 000 € pour la première phase de réhabilitation du PPI, 380 000 € pour la modification des réseaux d'eau pluviale et l'étanchéité de la toiture du bâtiment J, 338 102 € pour l'amphithéâtre 3 et 72 000 € pour des travaux d'accessibilité. A noter 25 000 € qui ont été prévus pour commencer les travaux de modernisation de la téléphonie.
- 630 000 € au titre d'achats et de travaux informatiques : remplacement de 2 serveurs pour 104 000 €, achats de portables pour 121 052 €, de postes fixes pour 66 700 €, renouvellement salles pour 143 400 €, extension du parc de vidéoprojecteurs pour 60 000 € dont 36 270 € pour l'UFR

Langues, équipement d'une salle de cours en visioconférence pour 15 000 €, achat d'une plieuse pour 25 000 € et la mise à niveau WIFI pour 41 000 €

- 80 000 € pour l'achat de rayonnages au SCD
- 197 000 € pour les équipements de l'IUT dont 50 000 € pour le changement des baies de stockage
- 70 000 € pour les équipements audiovisuels de l'IJBA
- 50 000 € pour la réfection de la salle multimédia du DEFLE
- 8 648 € pour le CFA.

Pour cette préparation 2015, au vu des bons résultats du compte financier 2013 ayant permis d'abonder le fonds de roulement et donc de renforcer la capacité d'investissements sur fonds propres, l'université envisage une politique d'investissement à la fois soutenable et ambitieuse afin de préparer au mieux le nouveau contrat quinquennal 2016/2020.

A cette fin, l'établissement s'est également donné les moyens de mettre en exécution ces ouvertures de M20 en redéployant ses effectifs et en étoffant son pôle travaux et son service des marchés.

### 3) Equilibre et estimation du fonds de roulement

L'équilibre global du budget agrégé est atteint par un prélèvement sur fonds de roulement de 1 597 131€.

Sur la base d'une extrapolation du résultat de l'exercice 2014 évaluée à + 894 099 €, et compte tenu du niveau de prélèvement opéré au titre de la section d'investissement, le niveau de fonds de roulement prévisionnel du BP 2015 est estimé à 7 755 563 €, soit 34 jours de fonctionnement.

Toutefois, il convient de manier ce ratio avec prudence car comme le montre le plan pluriannuel d'investissements, une partie du fonds de roulement est gagée notamment par des projets immobiliers qui se dénoueront dans les exercices postérieurs à 2015 (par exemple 215 000 € doivent compléter les financements pour la maison de la recherche en 2016, 410 000 € pour poursuivre la réhabilitation du PPI en 2016, le passage à la téléphonie sous IP pour 170 000 € ainsi que la poursuite des travaux d'accessibilité et de mise en sécurité).

Mme ONILLON précise que c'est un travail commun entre la DAF, la CAP, la DRH et l'agence comptable. Evoquant le courrier du Rectorat se plaignant du non-respect des délais prévus pour la communication des documents budgétaires, elle insiste sur les enjeux pour l'établissement à développer sa capacité à se discipliner collectivement dans le respect des échéances fixées. Elle remercie ceux qui l'ont fait.

Mme VELASCO explique qu'un redéploiement de crédit non consommés au cours de l'année aura lieu au cours de l'exercice 2016, Un nouveau cycle de dialogue budgétaire sera mis en place en juin. Elle insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un budget d'austérité. Elle s'adresse au représentant du Recteur et lui fait part de son inquiétude sur le fait que notre université accueille 800 étudiants en plus, mais que la dotation n'est pas augmentée pour autant. Elle précise qu'en termes de masse salariale et aussi en locaux, nous ne pourrions pas suivre et serons obligés d'envisager des réponses institutionnelles comme par exemple l'arrêt anticipé des inscriptions d'étudiants.

Le représentant du Recteur informe le Conseil d'une possible évolution des pratiques en matière budgétaire permettant de puiser dans le fonds de roulement à hauteur des dernières notifications de crédits transmises par le Ministère. Il explique aussi qu'en cas de sous exécution du budget, il arrive pour des opérateurs de l'Etat, que l'intégralité du budget ne soit plus verser pour être reversé à d'autres. Mais les universités ne sont pas concernées pour l'instant.

Mme DINCLAUX remercie l'investissement de la VP CA et des services financiers. Et indique qu'il est difficile d'avoir une visibilité à long terme de la part du ministère.

Monsieur JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 26
Blancs	: 0
Abstention	: 6
Contre	: 6
Pour	: 14

↳ **Le Conseil d'Administration a adopté le budget 2015 de l'établissement.**

#### **IV – .Budget 2015 du SIGDU**

Au budget agrégé de l'établissement s'adjoint le budget du Service interuniversitaire de Gestion du Domaine Interuniversitaire (SIGDU), en sa qualité de service inter établissement.

Cette année 2015 sera la première année de mise en œuvre des engagements des établissements du site en matière de relance de l'interuniversitaire et l'inter-établissement.

Ces engagements peuvent être ici utilement rappelés :

- Les parties conviennent d'échanger dans la plus grande transparence les différents éléments relatifs au prévisionnel et au bilan de l'activité des différents services inter établissements.
- Les parties conviennent de définir collectivement un modèle économique soutenable financièrement, qui garantisse à minima le maintien du service rendu et qui vise à son amélioration.
- Les parties s'engagent à définir conjointement, et avec les autres partenaires, le modèle économique de leur coopération en ayant pour objectif partagé la préservation de la qualité de l'offre de service et, dans la mesure du possible, son amélioration au bénéfice de tous les usagers
- Sur la base du projet validé et du modèle économique approuvé, l'établissement porteur est chargé de proposer un contrat de service recensant les engagements et responsabilités du porteur... Cet objectif est assuré par la production du projet de règlement intérieur de fonctionnement du SIGDU

Comme en 2014, le budget 2015 du SIGDU, afin d'asseoir la continuité du service interuniversitaire, propose l'inscription d'investissements pour un montant de 45 000 € avec un excédent de fonctionnement dégagé.

Dans cette même optique, le SIGDU continue la constitution de provisions dans le cadre d'un plan qui a été voté au CA du SIGDU le 10 décembre 2013 destiné à la réparation de canalisations. De plus, il décide d'accroître sa capacité d'autofinancement en se donnant les moyens de financer un deuxième plan de provisions, cette fois destiné aux réparations des forages. Ce plan établi sur 5 ans s'élève à 210 000 €.

Les recettes de fonctionnement du budget agrégé s'élèvent à : 1 318 020 €. Elles sont constituées des éléments suivants :

- la dotation globale de fonctionnement qui s'élève à 112 000 € représente 8.5% des recettes encaissables du SIGDU.
- les autres recettes du SIGDU sont très nettement majoritaires et sont constituées par les contributions des universités bordelaises ainsi que des établissements situés sur le domaine

universitaire (CROUS,...) essentiellement pour les prestations d'eau. Elles représentent une prévision de 1 206 020 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 273 020 €. Elles sont constituées de la masse 10, de fonctionnement, pour 1 123 020 € et de la masse 30, de masse salariale, pour 150 000 €.

La masse 10 représente 88.22 % des dépenses totales de fonctionnement.

Elle intègre les dotations aux amortissements pour 18 000 €, ainsi qu'une prévision de provisions de 57 625 €.

2 plans de provisions sont donc constitués :

- Un plan pour les canalisations débuté en 2013 pour un montant total de 100 000 € sur 5 ans
- Un plan pour les forages débuté en 2014 pour un montant de 210 000 € sur 5 ans

M. DUTHOIT demande si l'on parle ou non de vente de l'eau.

Mme VELASCO répond que le système en vigueur consiste avant tout à faire partager aux établissements partenaires les charges d'exploitation de la gestion de l'eau. Le modèle économique actuel du SIGDU est basé sur la consommation d'eau qui est facturée à un prix largement inférieur aux prix de la Lyonnaise des eaux. Ce prix de l'eau modéré permet notamment de maîtriser les augmentations des prix des loyers et des repas au CROUS.

M. GOZE demande si l'exploitation géothermique ne nous donne pas droit à des aides de l'ADEME.

Mme VELASCO confirme cette possibilité mais rappelle que le temps prévu pour la réalisation du montage du projet est estimé à 2 ans.

Monsieur JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 26
Blancs	: 0
Abstention	: 3
Contre	: 1
Pour	: 22

👉 **Le Conseil d'Administration a adopté le second plan de provisions quinquennal, qui a débuté en 2014, portant sur les dépenses relatives au forage pour un montant de 210 000 euros sur 5 ans.**

La majorité des dépenses de fonctionnement est réalisée sur l'eau avec près de 550 000 € de taxes. Toutefois les autres dépenses de voiries, d'éclairage et d'espaces verts (représentant 140 100 €) ne sont pas compensées par des recettes équivalentes (14 720 €). Ce point fera l'objet d'une discussion avec les partenaires dans le cadre de la formalisation du modèle économique du service (maintien de la logique consommateur/payeur pour l'eau et logique forfaitaire à déterminer (nombre d'étudiants, nombre de personnels BIATS et Enseignants) pour les autres activités du SIGDU.

La masse salariale continue sa progression depuis 2012 passant de 100 000 € à 150 000 € en 4 ans. Ceci s'explique par le recours à des contractuels plutôt qu'à des contrats saisonniers payés en masse 10 en intérim et par la revalorisation des contractuels notamment pour 2015, le passage d'un contractuel au poste de directeur du SIGDU.

La masse salariale 2015 représente l'équivalent de 4 CDD à temps plein et un CDD sur 4 mois aux espaces verts.

Le budget présente un excédent de fonctionnement destiné à financer des investissements pour un montant de 45 000 € (achat d'un véhicule utilitaire et d'une tondeuse).

L'équilibre global du budget est réalisé par un apport au fonds de roulement de 75 625 €, constitués par les éléments positifs de CAF (dotations aux amortissements et aux provisions).

Monsieur JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 26
Blancs	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 2
Pour	: 23

↳ **Le Conseil d'Administration a adopté le budget 2015 du SIGDU.**

#### **V – Remises gracieuses**

Ces demandes de remise gracieuse portent sur :

- 4 situations de demandes de dégrèvement pour des stagiaires de formation continue du Pôle Adultes en reprise d'études pour un montant de 7 094 €
- 3 situations de demandes de dégrèvement pour des stagiaires de formation continue de l'IUT pour un montant de 6 063 €
- Une situation de trop-perçu pour un montant de 1 294 € correspondant à un maintien de plein traitement pour un collègue qui s'est vu refuser un congé longue maladie

Mme BARBEYRON se dit choquée qu'un des documents transmis n'ait pas été anonymé.

M. RAMBAUD reconnaît l'erreur matérielle et indique qu'il rappellera aux services la nécessité d'adresser une version anonymée des documents à transmettre.

Monsieur JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 26
Blancs	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 25

↳ **Le Conseil d'Administration a accepté des demandes de remise gracieuse pour un montant total de 14 451 €.**

#### **VI – Admissions en non-valeur**

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé des admissions en non-valeur autorisées par le Président dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil d'Administration pour un montant total de 196 €.**

Monsieur JOURDAN propose de passer au vote :

Votants : 26  
Blancs : 0  
Abstention : 1  
Contre : 0  
Pour : 25

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé une demande d'admission en non-valeur correspondant à la situation de deux stagiaires du DAEU pour un montant global de 1 400 €.

## VII – Cession d'immeubles de l'IUT de Gradignan

Un arrêté ministériel du 22 mars 1988 avait attribué à l'Université de Bordeaux III les locaux de l'IUT situés à Gradignan.

Depuis la livraison de la seconde tranche du nouveau bâtiment de l'IUT sur le site Renaudel, et le départ du site de Gradignan du département Carrières Sociales, notre université n'a plus l'utilité de ces locaux d'une superficie de 9 560 m<sup>2</sup>.

Monsieur JOURDAN propose de passer au vote :

Votants : 26  
Blancs : 0  
Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 26

↳ Le Conseil d'Administration, dans le cadre d'une procédure de cession à titre gracieux à l'Etat (France Domaine) d'immeubles de l'IUT de Gradignan, a approuvé la demande de déclaration d'inutilité de cet ensemble domanial.

## VIII – Adhésion à des groupements commandes

Le groupement de commandes relatif à la gestion des déchets regroupe l'Université de Bordeaux et notre université. Le marché à souscrire est destiné à couvrir, pour chaque membre du groupement, les besoins liés à la collecte et traitement des déchets non dangereux.

L'Université de Bordeaux est désignée en qualité de coordonnateur du groupement. Notre université participera, avec voix délibérative, à la Commission des Marchés, chargée de désigner l'entreprise retenue dans le cadre d'un appel d'offre.

Le groupement de commandes relatif à l'acquisition de progiciels est piloté, au niveau national, par le GL (Groupe Logiciel), avec le soutien du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, qui conduit une opération nationale pour couvrir l'ensemble des besoins des établissements en termes de progiciels. L'objectif est, grâce à la mutualisation du plus grand nombre de demandeurs MEN-MESR, d'améliorer la couverture des besoins fonctionnels, la sécurisation (technique et juridique) et les conditions financières de l'équipement des établissements en progiciels.

Après constitution préalable d'un groupement de commandes, l'opération prendra la forme d'une consultation comportant plusieurs lots. Chaque lot sera lancé sous la forme d'un marché à bons

de commande sans seuil minimum ni maximum. Chaque établissement commandera ensuite pour ses besoins propres.

Monsieur JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 26
Blancs	: 0
Abstention	: 2
Contre	: 0
Pour	: 24

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé les demandes d'adhésion à des groupements de commandes relatifs à la gestion des déchets et à l'acquisition de progiciels.**

## **IX – Cahier des charges ODF 2016-2020**

Ces cahiers des charges ont pour objet de guider les équipes pédagogiques dans la construction de leurs maquettes de formation.

### - Cahier des charges licence

#### ○ Notion de Parcours-type :

- le seuil est fixé à 25 étudiants, cependant lorsqu'une formation ne comporte qu'un seul parcours, des dérogations pourront être envisagées lorsque la cible de 25 n'est pas atteinte. En revanche, lorsqu'une mention prévoit plusieurs parcours-types et que les effectifs constatés lors de l'inscription sont insuffisants, le parcours concerné ne sera pas ouvert et les étudiants seront affectés dans les autres parcours de la mention.
- Le nombre de crédits nécessaires à la constitution d'un parcours-type est fixé à 24 ECTS.

#### ○ La spécialisation progressive

Au sein de chaque mention de licence, l'étudiant doit être préparé à une ou à plusieurs mentions de licence générale et/ou professionnelle et cela jusqu'au S4.

#### ○ Articulation de la maquette :

La maquette est articulée par blocs définis par un nombre de crédits ECTS. La transposition en heures sera indiquée uniquement dans le cahier des charges licence car la part de travail personnel exigée en master est très différente et ne peut donc être appréciée selon les mêmes critères.

#### ○ Capacités d'accueil :

La mise en place de capacités d'accueil est en contradiction avec les dispositions de l'article L612-3 code de l'éducation : «le premier cycle est ouvert à tous les titulaires du baccalauréat (...)», dès lors, il n'est pas possible d'intégrer des conditions d'accès sélectives à l'inscription en licence et ce quel que soit le domaine ou la mention de celle-ci. Néanmoins, certaines formations notamment en arts, qui ne disposent pas du potentiel humain et logistique pour accueillir un nombre important d'étudiants ont toujours mis en place des modalités de contingentement. Dans le cadre du nouveau dispositif d'accréditation, l'opportunité d'ouvrir une formation avec capacité d'accueil devrait relever de l'appréciation du rectorat et aboutir à un tri aléatoire des étudiants organisée dans APB. La CFVU s'est prononcée pour le recours prioritaire à la clôture anticipée des inscriptions administratives (Rappel de la corrélation entre la réussite et la date d'inscription des étudiants)

#### ○ Compétences transversales :

Les compétences proposées dans le bloc compétences transversales constituent un socle de compétences de base qui doit rester commun à toutes les disciplines. Les formations pourront toutefois intégrer dans leur disciplinaire un complément aux compétences proposées notamment dans le domaine du numérique.

Il s'agit d'une UE comprenant trois ECUE : Compétences numériques, Compétences documentaires et PPE. Dans les trois cas, il s'agit de donner aux étudiants accès à des outils transversaux, mobilisables dans le cadre des enseignements disciplinaires et correspondant aux objectifs fixés par le ministère. Ces formations sont confiées à des acteurs qualifiés au sein de l'université, proposant lorsque les modalités le permettent une intégration de cette UE dans les parcours disciplinaires. L'ensemble correspond sensiblement à 150h dispensés aux étudiants sur l'ensemble des trois années de licence

M. LAÜGT demande confirmation que les volumes évoqués correspondent bien à des valeurs cibles et que chaque UFR pourra disposer d'une certaine marge de manœuvre, dans la limite des enveloppes déjà allouées.

Mme LAWRENCE confirme cette analyse.

- Cahier des charges Master

La CFVU a insisté sur l'importance de la désignation d'un responsable de mention et la nécessité de constituer des conseils de perfectionnement qui peuvent être pluri disciplinaires.

### Mentions

#### **Mention : niveau de référence des contenus de formation et d'organisation pédagogique.**

Les formations sont définies par des mentions.

Les mentions sont organisées conformément à la nouvelle nomenclature du Cadre National des Formations.

- **Parcours-types**

Des parcours types peuvent être proposés, selon 2 modes de structuration :

- **Structuration en V** : Les parcours-types démarrent dès le M1 et sont formalisés par des versions d'étapes (VET) différenciées au sein d'une même mention, avec des enseignements dédiés d'au moins 11 ECTS sur les S1 et S2, et au moins 44 ECTS sur M2.
- **Structuration en Y** : Un M1 commun puis dissociation des parcours à partir du M2. Pour justifier la création d'un parcours-type en M2, les contenus pédagogiques sont dédiés à hauteur d'au moins 44 ECTS sur le M2.

- Soutenance et calendrier :

Il est entendu que le calendrier de remise du mémoire est apprécié au niveau du parcours et non uniformément au niveau de la mention. Le semestre 4 est consacré au stage ou au mémoire selon l'orientation du parcours ou bien à une combinaison des 2 dans le cas des masters indifférenciés. Le master est organisé en **session unique**, les examens se déroulent à l'issue de chaque semestre, quelle que soit son orientation :

- En M2 :
  - soutenance des mémoires et rapports possible jusque mi-septembre,
  - délibérations des jurys et publication des résultats avant fin septembre.
  - Volume Horaire Étudiant (VHE) :
    - Volume horaire étudiant Master orientation recherche : cible = 300h
    - Volume horaire étudiant Master orientation professionnelle : cible = 650h, **stage non compris**.

Les masters indifférenciés peuvent présenter un VHE intermédiaire dans la limite de l'enveloppe allouée.

- o Encadrement des stages :

Celui-ci sera valorisé pour les enseignants mais les modalités restent encore à définir.

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé de l'adoption du cahier des charges de l'offre de formation 2016/2020 par la CFVU du 11 décembre 2014.**

### **X – Projet de double diplôme avec l'université de Cordoue.**

Cette convention intervient dans la continuité d'une longue tradition de collaboration dans le domaine de la recherche entre les deux établissements.

Cette convention a pour objet de permettre à des étudiants de Bordeaux et de Cordoue d'acquérir respectivement la licence de Langues, Littératures et Civilisations – Espagnol (180ECTS) et le grado de filología hispánica (240 ECTS) (formation qui serait l'équivalent de notre licence de lettres modernes).

La plus grande difficulté dans la mise en œuvre de cette convention provient de la durée de formation du grado qui est de 4 ans alors que la licence française est d'une durée de 3 ans.

Dans un premier temps, un contingent de 6 étudiants seulement pourra bénéficier du programme après une procédure de sélection stipulée dans la convention.

A l'issue des 2 premières années de licence, les étudiants sélectionnés seront inscrits pour la 3ème année de licence et de master 1 et tercer curso de grado et cuarto curso de grado dans les 2 universités.

Le plan de mobilité prévoit une mobilité obligatoire des étudiants durant toute la 3ème année et le 1er semestre de 4ème année dans l'établissement partenaire. Le 2nd semestre de 4ème année s'effectue dans l'établissement d'origine.

Les étudiants français lauréats du programme pourront soit poursuivre leur master 2 à Bordeaux, soit s'inscrire en master à Cordoue. Les étudiants de Cordoue pourront s'inscrire en master à Cordoue ou en Master 1 à l'UBM.

M. JOURDAN précise que ce projet n'a pas d'incidence financière sur notre université, mais par contre, la licence est en 4 ans.

Mme BARBEYRON s'étonne alors du principe du LMD qui n'est pas respecté.

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé du projet de double diplôme avec l'université de Cordoue.**

La séance est interrompue pour la pause-déjeuner. Le Conseil reprend à 13h30.

### **XI – Dispositif MDS et PCA 2014-2015**

Le projet présenté pour cette année 2014/2015 se caractérise par la reconduction des moyens consacrés en 2013/2014 aux modulations de service accordées pour les responsabilités des formations. En effet, il a été décidé, en accord avec la Conférence des Directeurs d'UFR et d'Instituts, et conjointement avec la décision de ne pas faire tourner le modèle général d'allocation des moyens des UFR, de maintenir strictement les enveloppes des modulations de service.

a) Modulations de service

o Modulations de service pour responsabilités pédagogiques

- L'équipe présidentielle confirme l'orientation consistant à reconnaître aux composantes une autonomie dans l'attribution des modulations de services dans le cadre d'une enveloppe globale et limitative.

En 2014/2015 le principe est la reconduction des montants alloués en 2013/2014. A l'intérieur du double cadre posé par l'enveloppe limitative déléguée et par les « fourchettes » définies dans le cadre du référentiel horaire, la composante est libre de choisir ces propres critères de répartition.

Le montant des dotations, composante par composante, est donc la suivante :

- UFR Humanités : 526 heures
- UFR Langues et Civilisations : 834 heures
- UFR STC : 350 heures
- IUT : 270 heures
- IJBA de 18 heures

A cela s'ajoute les heures prise sur le budget de fonctionnement

- UFR Humanités : 46 heures
- UFR Langues et Civilisations : 68 sur le budget CLES/CLUB
- UFR STC : 0 heures
- DEFLE : 224 heures

o Modulations de service accordées aux responsables de départements et de sections

Il est proposé de maintenir le modèle de valorisation globalisée des modulations de service accordées aux directeurs de département et de sections (pour les départements pluridisciplinaires).

Depuis 2011/2012, il n'est plus fait mention d'une modulation de service accordée a priori aux différents départements et différentes sections. Il appartient à la direction de l'UFR de présenter au Conseil d'UFR le projet de répartition de l'enveloppe reconduite en 2014/2015 :

- UFR Humanités : enveloppe globale de 270 heures.
- UFR Langues et Civilisations : 288 heures.
- UFR STC : 120 heures

o Responsabilités d'équipes de recherche

Il n'est pas proposé de modification du volume des modulations de service accordées aux directeurs d'équipes de recherche. Il est néanmoins rappelé l'importance de l'augmentation mise en œuvre sur l'exercice 2010/2011 où le volume global des modulations de service accordées à ce titre est passé de 464 heures à 672 heures, soit une augmentation de près de 45%. Les attributions de modulation de service sont arrêtées par la présente délibération pour un volume spécifique à chaque équipe sur la base suivante :

- Modulations de 32 heures : EA 538 Histoire de l'Art + UMR 5222 EEE
- Modulations de 48 heures : ensemble des autres équipes d'accueil
- Modulations de 96 heures : UMR 5185 ADES et UMR 5607 Ausonius
- Modulation de 18 heures pour les responsables d'axes de la PSE
- Modulation de 96 heures pour la coordination du Labex LASCARBX

Il n'est pas prévu de permettre à l'UFR de modifier ces modulations ni de les affecter à d'autres fonctions.

En accord avec la position de la Conférence des Directeurs d'UFR, et compte tenu de la généralisation des modulations de service, il est proposé de supprimer le plafonnement à 24 heures des modulations accordées à un enseignant en cas de cumul de responsabilités reconnues. Il est cependant prévu une procédure visant à demander une autorisation en cas de dépassement de ce seuil : les demandes des composantes devront être centralisées, selon le même calendrier que celui fixé pour la remontée des services prévisionnels, par la direction de la composante puis transmises à la DRH, pour consolidation à l'échelle de l'établissement et arbitrage du VP CA.

b) Primes de charges administratives

Les propositions de montants d'attribution, soumises à la validation du Conseil d'Administration sont maintenues au niveau défini en 2011-2012.

Primes de charges administratives :	Montant annuel en €
Vice-présidents des 3 conseils	7 500
Vice-présidents délégués	4 500
Chargés de missions	1 500
Directions UFR	4 500
Directions-adjointes UFR	2 000
Direction CFA	2 000
Directions départements IUT	1 500
Direction des PUB	1 500
Directions des Départements Transversaux	1 500
Direction antenne d'Agen	1 500
Direction de la MSHA	610

c) Synthèse

Le montant des dépenses 2012-2013 était évalué à 414 296 €, le projet 2014/2015 est de 384 670 €. Il convient de souligner la baisse d'environ 600 heures de l'enveloppe dédiée aux décharges et modulations de l'équipe présidentielle.

M. LAÜGT, concernant le volume de MDS de l'UFR STC, rappelle que l'UFR a demandé que 12 h soient prises sur le budget de fonctionnement de l'UFR mais que cela n'apparaît pas sur le document.

Mme CAILLOT répond qu'ils pensaient que c'était un ajustement fait à posteriori par l'UFR.

Monsieur JOURDAN propose de passer au vote :

Votants : 26  
Blancs : 0  
Abstention : 1  
Contre : 0  
Pour : 25

↳ **Le Conseil d'Administration a adopté le dispositif relatif aux Modulations De Service et Primes de Charges Administratives portant sur l'année universitaire 2014/2015.**

## XII – Création de 4 nouvelles Aides Sociales d'Initiative Universitaire

Le passage à l'autonomie prévue par la LRU a entraîné la montée en puissance de la responsabilité sociale de l'Université en tant qu'employeur avec notamment le transfert de la politique et des moyens de gestion de l'action sociale.

- Aides aux séjours scolaires à l'étranger

Ces aides sont attribuées aux agents titulaires, aux contrats aidés et contractuels de droit public justifiant d'un an d'ancienneté

Elles sont versées aux personnels ayant un enfant âgé de moins de 18 ans au premier jour du séjour, dans le cadre d'un séjour organisé pendant les périodes scolaires, sur la base d'un séjour par an et par enfant.

Elles sont versées aux personnels remplissant les conditions suivantes de quotient familial :

- QF  $\leq$  8 875 € forfait de 170 € par an et par enfant
- QF entre 8 875,01 € et 10 000 € forfait de 100€ par an et par enfant

- Aides complémentaires aux séjours en camps de vacances

Ces aides sont attribuées aux agents titulaires, aux contrats aidés et contractuels de droit public justifiant d'un an d'ancienneté.

Elles sont versées aux personnels ayant un enfant âgé de 4 à 18 ans au premier jour du séjour effectuant un séjour (séjour de 21 jours maximum par an et uniquement en France) dans un centre agréé jeunesse et sport.

Elles sont versées aux personnels remplissant les conditions suivantes de quotient familial :

- QF  $\leq$  8 875 € 50% du reste à charge après calcul de la Prestation Inter Ministérielle
- QF entre 8 875,01 € et 10 000 € 30% du reste à charge après calcul de la Prestation Inter Ministérielle

- Aides à l'amélioration des conditions de vie, personnel en situation de handicap

Ces aides sont attribuées aux agents titulaires, aux contrats aidés et contractuels de droit public justifiant d'un an d'ancienneté, bénéficiant d'une décision favorable de la Maison Départementale des Personnes Handicapées

Elles sont versées sur présentation des factures selon les modalités suivantes :

- Quotient familial inférieur ou égal à 8 875 € : 100% du coût à hauteur de 150 € par an et par agent
- Quotient familial entre 8 875.01 € et 10 000 € : 100% du coût à hauteur de 100 € par an et par agent

- Aides aux repas

Il convient de rappeler ici l'existence d'une Prestation Interministérielle "due" aux personnels titulaires ayant un Indice Nouveau Majoré inférieur à 465. On sait que l'alimentation représente un poste de dépense important dans le budget des familles.

Le CROUS a procédé à une nouvelle hausse des tarifs au 1<sup>er</sup> août 2014.

Afin de lutter contre le constat de la faible fréquentation des restaurants administratifs par les personnels, l'établissement poursuit sa démarche visant à compléter la Prestation Interministérielle "due" aux personnels ayant un Indice Nouveau Majoré inférieur à 465.

Comme suite à la délibération adoptée par le CA dans sa séance du 18 juillet 2014, qui visait à maintenir à 3,34 € le prix du repas acquitté par les agents dont l'INM est inférieur ou égal à 380 (l'ASIU versée par l'université au CROUS a été augmentée de 10 centimes et passe de 2,46 à 2,56 €), la présente délibération vise à ramener à 4,34 € le prix du repas acquitté par les agents dont l'INM est compris entre 381 et 465 (l'ASIU versée par l'université au CROUS est donc augmentée de 10 centimes et passe donc de 1,46 à 1,56 €).

M. LAÛGT trouve que l'effet de seuil peut être important.

Mme VELASCO indique que les dossiers sont étudiés avec beaucoup de bienveillance.

Monsieur JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 26
Blancs	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0

Pour : 26

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé la création de 4 nouvelles Aides Sociales d'Initiative Universitaire.**

### **XIII – Convention CESENS**

L'objet de la convention porte sur la mise à disposition, au bénéfice de 9 étudiants sourds inscrits dans notre université, de spécialistes en communication pour étudiants sourds et ayant des troubles du langage : expertise, LPC, LSF, soutien pédagogique, interface et appui spécialisé.

L'université versera une subvention d'un montant maximum de 56 220 € pour la réalisation de l'action précitée pour l'année universitaire 2014-2015.

Il est précisé ici que le Ministère reverse à l'établissement les montants correspondant à la part prise en charge pour les étudiants inscrits en formation initiale.

Monsieur JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 26
Blancs	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 26

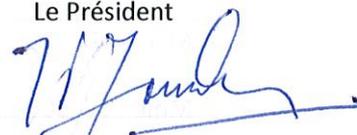
↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé la convention avec le Centre d'intégration et de préparation des sourds à l'enseignement supérieur- CESENS.**

### **XIV – Conventions Relations Internationales**

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé de la signature des nouvelles conventions Relations Internationales signées avec l'université de Toliara (Madagascar), l'Institut Professionnel Supérieur d'Arts et de Communication Arcos (Chili), l'université de Ritsumeikan (Japon), l'université Saint Joseph (Liban), l'université des Langues Etrangères de Beijing (Chine), l'université d'Etat de Saint Pétersbourg (Russie).**

La séance est levée à 14h30.

Le Président



Jean-Paul JOURDAN